

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE ASSOCIATIONS et ORGANISMES EXTERIEURS

Lors de manifestations exceptionnelles organisées par une entité extérieure à l'USMB, les règles suivantes doivent être connues et respectées :

1. Consignes générales

Pour toute manifestation organisée au sein de l'Université Savoie Mont Blanc, un représentant de l'Université doit réglementairement être présent.

Pour les manifestations ne présentant pas de risques particuliers au vu des activités organisées et suite à l'accord de principe du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), il est toléré que ce représentant de l'Université soit remplacé par une personne responsable parmi les organisateurs. Cette personne responsable sera en charge du groupe en cas de problème. Elle devra donc connaître et savoir appliquer les consignes ci dessous. Elle devra donc être présente du début jusqu'à la fin de la manifestation.

NB : Le service Prévention Sécurité se réserve le droit d'exiger la présence d'une ou plusieurs personnes représentant de l'organisateur ou de l'Université suivant les circonstances.

- **Interdiction de fumer/vapoter** : l'occupant doit faire appliquer l'interdiction de fumer dans tous les locaux mis à sa disposition.
- **Boissons alcoolisées** : La vente, le stockage et la consommation de boissons alcoolisées est interdite dans les locaux
- **Flamme nue** : Pas de bougies, réchauds ou équipement à flamme nue dans les locaux

2. En cas d'accident ou malaise d'un téléphonique fixe

Secours extérieurs : **112** → **Pensez ensuite à prévenir le gardien d'astreinte**

Pompiers 18

SAMU 15

Gardiens d'astreinte			
JACOB	BOURGET	ANNECY (hors IUT)	IUT ANNECY
31 60	31 70	31 20	22 00
06.12.13.68.08	06.23.03.65.72	06.26.79.15.66	04.50.09.22.00

3. En cas d'incendie :

Vous êtes le 1^{er} témoin d'un incendie...

- Déclencher l'alarme par les dispositifs manuels à proximité
- Prévenir en interne le gardien d'astreinte : Il appellera les secours extérieurs et les guidera jusqu'au sinistre
- Attaquer le feu avec l'extincteur approprié si vous savez le faire

ET SANS VOUS METTRE EN DANGER !

Si de la fumée sort de sous une porte fermée, surtout ne l'ouvrez pas, appelez les secours !

Dès que la sirène retentit....

- Evacuer dans le calme et sans précipitation.
- Fermer fenêtres et portes (sans les verrouiller).
- Sortir au plus vite à l'extérieur
- Rejoindre le lieu de rassemblement prévu dans votre zone.

N'utilisez
plus les
ascenseurs

QUOI FAIRE EN CAS

D'impossibilité d'évacuer :

se mettre près des fenêtres et se manifester.

De fumées et de chaleur importantes :

se baisser et mettre un mouchoir sur le nez car l'air frais est au sol.

La sécurité incendie, c'est également au quotidien :

- Laisser libre les issues de secours, extincteurs, déclencheurs manuels
- Connaître les itinéraires d'évacuation du bâtiment (plans d'évacuation).
- Laisser libre les accès extérieurs prévus pour les secours.
- Garder les locaux propres, ne pas faire de stockage intempestif.
- Maintenir conformes les installations électriques.
- Participer aux exercices d'évacuation et aux sessions de formation à l'utilisation des extincteurs.

L'objectif premier est de faire évacuer l'ensemble des personnes : il faudra donc vérifier les zones spécifiques comme les toilettes, les remises etc... et indiquer aux secours si des personnes manquent à l'appel.

4. Activités spécifiques :

- **Théâtre** : les répétitions se font sans décor. Pour toute répétition nécessitant un décor, l'occupant devra transmettre au service sécurité la liste de ces décors qui doivent être conformes à la réglementation des Etablissements Recevant du Public
- **Branchements électriques** : Pour éviter tout risque d'incendie, les branchements de rallonges en cascade et les multiprises sont interdits

MANIFESTATION DU : Lieu :

ORGANISEE PAR : Intitulé :

Responsable du groupe : Téléphone :

Je m'engage à respecter et faire respecter les consignes ci-dessus et à prendre en charge le groupe en cas de problème.

Fait le à

Signature :